



# COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA

Conseil du 31 janvier 2022

## **DELIBERATION DU CONSEIL**

## DE LA

# COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA

OBJET : Délégation d'attribution du Conseil, organe délibérant, au Président de la Communauté d'Agglomération de Bastia – modification de la délibération du 24 juillet 2020

L'An Deux Mille Vingt Deux, le 31 janvier à 17h00, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni à Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO, sur convocation en date du 25 janvier 2022.

PRESENTS: BERTOLUCCI Marie-Christine, BIAGGINI Jean-Jacques, COLOMBANI Carulina, DE CASALTA Jean-Sébastien, DE GENTILI Emmanuelle, LACAVE Mattea, LINALE Serge, LEONARDI Jean-Charles, LOMBARDO Florence, LORENZI Thérèse, MASSONI Jean-Joseph, MILANI Jean-Louis, MORGANTI Julien, MUSSIER Emma, PERETTI Philippe, PETRI-GUASCO Emmanuel, POLIFRONI Bruno, POLISINI Ivana, POZZO DI BORGO Louis, ROMITI Gérard, ROSSI Michel, SALGE Hélène, SAVELLI Jean-Michel, SAVELLI Pierre, SIMONI Pierre-Baptiste, TIMSIT Christelle.

#### ONT DONNE POUVOIR:

ONI DONNE! COVOIN.		
TIERIPaul	à	SAVELLI Pierre
PELLEGRI Leslie	à	SAVELLI Pierre
BATTESTI Gilles	à	BIAGGINI Jean-Jacques
GIAMARCHI Marie-Dominique	à	LOMBARDO Florence
MALAFRONTE Christine	à	BERTOLUCCI Marie-Christine
PERFETTINI Martine	à	LEONARDI Jean-Charles
PIPERI Linda	à	POLISINI Ivana
SIMONPIETRI Pierre-Michel	à	POZZO DI BORGO Louis
ZUC CARELLI Jean	à	SALGE Hélène

#### ABSENTS:

CALLIER Jeanne, PADOVANI Jean-Jacques, PADOVANI Marie-Hélène, SIMEONI Gilles, VESPERINI Françoise.

### QUORUM: 14

Mme LOMBARDO Florence est élue secrétaire de séance.

# Conseil du 31 janvier 2022

OBJET : Délégation d'attribution du Conseil, organe délibérant, au Président de la Communauté d'Agglomération de Bastia – modification de la délibération du 24 juillet 2020

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Considérant l'élection des membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Considérant que le Conseil a élu Louis Pozzo di Borgo, Président de la Communauté d'Agglomération de Bastia;

Considérant que selon l'article L5211.10 du CGCT, le Président peut recevoir délégation d'une partie des attributions du Conseil, organe délibérant, à l'exception de celles qui lui sont expressément réservées par la loi;

Considérant qu'il convient, pour une bonne administration et une plus grande efficacité de l'action communautaire, de modifier la délibération du Conseil communautaire du 24 juillet 2020, de délégation d'attribution du Conseil au Président ;

Vu le rapport présente ce jour au Conseil ;

Ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

DECIDE (A la majorité)
Contre : M. Zuccarelli, Mme Salge
Abstention : M. De Casalta

De modifier la délibération du Conseil communautaire du 24 juillet 2020, ci-annexée, en ajoutant la délégation d'attribution supplémentaire suivante :

#### En matière de domanialité :

 L'aliénation des terrains compris dans le périmètre de la ZAE d'Erbajolo, ainsi que tous actes relatifs aux cessions, sans limite de valeur, sous réserve que le Bureau communautaire ait émis un avis favorable au projet présenté par le porteur;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Acte certifié exécutoire
après dépôt en préfecture
le 0 3 FEV. 2022
et publication ou not reaction
du 0 3 FEV. 2022
La Directrice de l'Administration Générale
Nora MOGHRAOUI

LE PRESIDENT

Louis-POZZO DI BORGO

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans le délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens ». accessible depuis l'adresse : <a href="https://www.telerecours.fr">www.telerecours.fr</a>